



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-445

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-09-02-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Septembre 2021 (5 pages)

Page 3

Préfecture de Police /

75-2021-09-01-00037 - Arrêté n°DDPP 2021-071 Accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris (3 pages)

Page 9

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-09-02-00004 - arrêté n°2021-00890 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly (3 pages)

Page 13

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-02-00001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts - Septembre 2021

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 septembre 2021

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
MERON Laurence	Paris 1er	
MERON Laurence, p.i.	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
MARTINEAU Christophe	Paris 4ème	
SANTIN Lydia, p.i	Paris 5ème	
LEMAIRE Pascal, p.i	Paris 6ème	
LEMAIRE Pascal	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
ARCHER Katia, p.i	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
VERGUIN Pierre	Paris 9ème	
CASTELLI Annie	Paris 10ème	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
DUMONT Olivier	Paris 12ème	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
CASTELLI Emmanuel	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
BONNIN Philippe	Paris 16ème Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot	
BINET Olivier	Paris 16ème Porte-Dauphine	
CHAIX Michel	Paris 17ème Ternes-Batignolles	
BASSET Stéphane	Paris 17ème Monceau Epinettes	
CASTET Jean-Pierre	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or	
RECOUPE Nelly	Paris 18ème Grandes-Carrières	
HEITZ-MAYEN Pascal	Paris 19ème	
HADDOUCHE Jean-François	Paris 20ème	

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
DUNAS Eric
TCHAM Samia
MERIGOUX Lydie
ROCHE Alain
FERRIGNO-NUNEZ Christiane
GEOFFRAY Sylvie
MAHIEUX Eric
BROCHET Françoise
PIN Odile
PAVY Pascal
MILLAUD Didier
CANO José, p.i.
BOURMIER Philippe
DURET Jean-Jacques
FOUCHER Sylvie, p.i.
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CORBIER Stéphane
GROSS Jean-Yves
LACROIX Pascal
AUDIBERT Laurence
GUICHARNAUD Françoise

AROLD Didier
AULARD Denis

MARIE David
HIMPENS Nadia
SIMOENS Héroïse

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème
Paris 12ème
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème
Paris 15ème EST
Paris 15ème OUEST
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
DUPERRIER Françoise, p.i
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
GAMRACY Nicole
FRED Jean
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
GUINARD Matthieu
FADE Diêmila
CRIMIER Agnès
BROUAT Laurence
MARILLER Serge
DE MONTELLA Alain
PERRIN Françoise
LATUS César
LAMBERT Didier
VUGHT Christian
BOST Michelle
MESTRUDE Claire
KUBIAK Sylvain

CHARTRAIN Daniel
BODIN Marc
CAYLA Olivier
CHIRON Carine
LEFORT-LEVEQUE Nathalie

Brigades de vérification:

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest

2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud

AYACHE Eric
FRANCOIS Nathalie
BERTHIER Lucile
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
FAVRE Annie
BUFFIERE Christine

MORGAND Jean-Michel
MORGAND Jean-Michel, p.i
MARTINI Isabelle
LANGÉ Christian
BERGER Carmen
LOUBIERE Annick
TESTEVUIDE Eliane
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
MARTICHON Brigitte
STAROSTA Géraldine
BONNET Dominique
HOURY Isabelle
CANTARELL Corinne
RAY Laure
DEPROST Sylvain
SANANIKONE Ratsamy
FAIJEAN Philippe
ADAMOU-MBAZOA Cécile
VOCHELET Alain

Brigades Patrimoniales

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
Pôle contrôle expertise Paris 6/7
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

VAPPEREAU Brigitte

DUCHENE Marc

DEFORGE Christophe

RETALI Christophe

BESNARD MANGIN Caroline

BALLANGER Catherine

LE COANT Jean-Yves

TRESARRIEU Elizabeth

AUDRAS Cyril

GRAVIERE Martine

SECONDI Martine

BENAMA Kheira

JALADY Isabelle

PONS Jean-Michel

FEO Claude, p.i

LAGADEC Mickaël

DIEN-GORLIER Nicole

ROUSSEAU Cyril

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1

PRS - Parisien 2

PRS DNVSF

Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1

CDIF 2

SIGNÉ

Fabienne DEGORCE

Administratrice des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2021-09-01-00037

Arrêté n°DDPP 2021-071 Accordant
subdélégation de signature au sein de la
direction départementale interministérielle de la
protection des populations de Paris

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE INTERMINISTÉRIELLE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

Arrêté n°DDPP 2021-071

**Accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle
de la protection des populations de Paris**

Le directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 70-415 du 8 mai 1970 relatif à l'organisation sanitaire dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de Police (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 août 2018 portant nomination (directions départementales interministérielles), par lequel Monsieur Gilles RUAUD est nommé directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 25 mars 2019, portant nomination (directions départementales interministérielles), par lequel Mme Myriam PEURON est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-00622 du 30 juin 2021 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-00624 du 30 juin 2021 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des services qui lui sont rattachés ;

Arrête :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles RUAUD, directeur départemental de la protection des populations de Paris, et de Mme Myriam PEURON, directrice départementale de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris, M. Philippe RODRIGUEZ, directeur départemental de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service Sécurité et loyauté des produits non alimentaires et services à la personne, M. Jean Pierre BARBOTIN directeur départemental de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service Juridique et d'appui à l'enquête, Mme Adeline MONTCHARMONT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service Protection et santé animales, environnement, M. Christophe LETACQ, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et Mme Sophie ROMAGNE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, tous deux chefs du service Protection économique du consommateur reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 20 de l'arrêté n°2021- 00624 du 30 juin 2021, à l'exception des décisions individuelles mentionnées aux g, h et i de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RODRIGUEZ, M. Jean Pierre BARBOTIN, Mme Adeline MONTCHARMONT, M. Christophe LETACQ, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives par :

- Mme Laure PAGET, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, M. Yamine AFFEJEE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Mme Sarah EMSELLEM, inspectrice principale, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, par M. Daniel IMBERT, commandant divisionnaire de police, M. Eddy KASSA, vétérinaire inspecteur, Mme Rachel LARVOR, technicienne supérieure en chef de la Préfecture de police, Mme Catherine GONTIER, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, M. André AMRI, ingénieur de la Préfecture de police,
- Mme Marie-Line TRIBONDEAU, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de M. Philippe RODRIGUEZ ;
- Mme Carine ROSILLETTE, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de M. Jean Pierre BARBOTIN
- M. Mohamed-Lotfi KHELIFA, inspecteur de santé publique vétérinaire, directement placé sous l'autorité de Mme Adeline MONTCHARMONT ;
- Mme Véronique AVENEL, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de Mme Sophie ROMAGNE.
- .

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le 3 septembre 2021.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public et le directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris le 1er septembre 2021
pour le préfet de police
et par délégation,

Le directeur départemental de la protection des populations de Paris,

signé

Gilles RUAUD

Préfecture de Police

75-2021-09-02-00004

arrêté n°2021-00890 portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly

arrêté n°2021-00890

portant délégation de signature à la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly

Le préfet de police,

VU le code de l'aviation civile, notamment le chapitre III du titre I^{er} du livre II de sa partie réglementaire ;

VU le code de la défense, notamment ses articles R. 1321-19, R. 1321-21 et R. 1321-24-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-33 ;

VU le code du sport, notamment ses articles R. 331-10 et R. 331-22 à R. 331-24 ;

VU le code des transports, notamment son article L. 6332-2 ;

VU le code du travail, notamment ses articles L. 8272-2, R. 8272-7 et R. 8272-9 ;

VU le code de la santé publique, notamment le chapitre V du titre I^{er} et les chapitres I^{er} et I^{er} bis du titre III du livre I^{er} et le chapitre III du titre I^{er} du livre II de sa troisième partie ;

VU code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-2, L. 226-1, L. 227-1, L. 229-1, R*. 122-54, R. 211-1, R. 211-9, R. 211-21-1, R. 211-22, R. 211-24, R. 223-1, R. 252-1, R. 332-1, R. 333-1, R. 512-8, R. 612-18-1, R. 613-3-1, R. 613-5, R. 613-6, R. 613-16-1, R. 613-23-2, R. 613-23-11 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment ses articles 22-3, 54 et 55, dans leur rédaction issue du décret n° 2018-996 du 13 novembre 2018 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 73-1 ;

VU le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 modifié relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle et du Bourget, notamment son article 2 ;

VU le décret n° 2018-583 du 6 juillet 2018 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aérodromes de Paris - Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris - Orly, et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté n° 2020-00800 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;

VU le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 11 décembre 2019 par lequel Mme Sophie WOLFERMANN, commissaire divisionnaire de la police nationale, détachée en qualité de préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly auprès du préfet de police ;

VU le décret du 14 février 2018 par lequel M. Pierre MARCHAND-LACOUR, commissaire divisionnaire de la police nationale, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle et du Bourget, auprès du préfet de police, est nommé sous-préfet chargé de mission pour la plate-forme aéroportuaire de Paris - Orly auprès du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly auprès du préfet de police ;

SUR proposition du préfet, directeur du cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et mesures nécessaires à l'exercice, sur les emprises des aérodromes de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly, des attributions et pouvoirs mentionnés à l'article L. 122-2 du code de la sécurité intérieure et l'article L. 6332-2 du code des transports, à l'exclusion de l'arrêté mentionné à l'article R. 213-1-4 du code de l'aviation civile fixant les dispositions relatives au bon ordre, à la sécurité de l'aviation civile et à la salubrité et celui mentionné à l'article R. 213-1-5 du même code fixant les dispositions relatives à la sûreté de l'aviation civile.

La délégation de signature consentie à l'alinéa précédent porte notamment sur les actes et décisions individuels prévus par le chapitre III du titre I^{er} du livre II de la partie réglementaire du code de l'aviation civile, par l'article L. 3332-15 et le chapitre III du titre I^{er} du livre II de la troisième partie du code de la santé publique et par les articles L. 227-1, L. 229-1, R. 211-1, R. 211-9, R. 211-21-1, R. 211-22, R. 211-24, R. 332-1, R. 333-1, R. 252-1, R. 612-18-1, R. 613-3-1, R. 613-5, R. 613-6, R. 613-16-1, R. 613-23-2, R. 613-23-11 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie WOLFERMANN à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous ordres et décisions nécessaires à la direction de l'action des services de la police nationale, des unités de la gendarmerie nationale et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris lorsqu'ils interviennent sur les emprises des aérodromes de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly et à la coordination des dispositifs de sécurité intérieure qui sont mis en œuvre sur ces emprises.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie WOLFERMANN, la délégation qui lui est consentie aux articles 1 et 2 est exercée par M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet chargé de mission pour la plate-forme aéroportuaire de Paris - Orly auprès de la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly auprès du préfet de police, chargé de son intérim et de sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie WOLFERMANN et de M. Pierre MARCHAND-LACOUR, la délégation qui est consentie à l'article 1^{er} est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Dominique BARTOLI, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur des services de la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly, à l'exclusion :

- des mesures de maintien de l'ordre public ;
- des nominations des membres des conseils, comités et commissions ;
- des actes budgétaires et comptables d'un montant supérieur 1 525 euros.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BARTOLI, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Naima ZERAIG, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau « sécurité, sûreté et défense civile » ;
- Mme Vanessa VASSEUR, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau « agréments, accréditations et habilitations aéroportuaires » ;
- M. Arthur WAGHEMACKER, attaché d'administration de l'Etat, chef de mission pour la plate-forme aéroportuaire de Paris - Orly ;
- M. Pierre BOULARD, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau de la plateforme aéroportuaire de Paris-Le Bourget ;
- Mme Nathalie VINCKE-BOITEL, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Karine SEME-VALENTIN, secrétaire administrative, adjointe au cheffe du bureau du cabinet ;
- M. Gilles FAULE, secrétaire administratif, chef de la cellule communication.

Article 6

Le préfet, directeur de cabinet, et la préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris - Orly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 02 septembre 2021

Signé

Didier LALLEMENT